



Divorce et droit de l'enfant

Par **latour**, le **25/04/2008** à **09:48**

Bonjour,

mon époux et moi sommes en instance de divorce (à ses torts exclusifs), nous avons trois enfants et il exige d'avoir la garde du puîné au prétexte que celui-ci s'entend mal avec son frère et sa soeur et qu'il a des difficultés scolaires. Mon fils a 10 ans et son père vient de m'annoncer qu'il lui a pris un avocat (sans me demander mon avis) pour exposer le désir de rejoindre son père, vivant seul à 100 km de chez nous et qui par ailleurs refuse déjà de payer le montant de la pension fixée par le juge ...je suis inquiète pour le psychisme de mon enfant et son développement ultérieur, j'ai décidé de consulter un pédopsychiatre et de saisir le juge des enfants mais que dois-je faire au plus vite? dois-je laisser mon enfant aller chez l'avocat seul avec son père ? aidez-moi svp Cordialement

Nos avocats ont reçu votre question.

Nous avons apporté une réponse. Pour recevoir la réponse veuillez cliquer sur votre type de carte bancaire et de régler la somme de 20 €

Par **JEANC**, le **25/04/2008** à **10:07**

Bonjour,

Pour tenter de vous aider, j'aurais besoin de savoir si vous êtes déjà passé en conciliation chez le JAF (juge aux affaires familiales) et si une ordonnance a été rendue ? Dans l'affirmative, que stipule t-elle concernant les enfants ?

Le père a le droit de prendre un avocat pour son fils...mais il est sur que cela ne va en rien arranger les souffrances induites par une séparation ! Ceci étant il faut savoir que le juge des enfants n'est pas compétent pour statuer sur la garde et le droit de visite concernant les enfants. C'est de la compétence du JAF. Le JE peut quant à lui imposer un suivi éducatif, une

AEMO voire un placement...mais cela ne se décide pas comme ça...des enquêtes préalables ont lieu !

Vous avez raison de consulter un pédopsy pour votre petit garçon. Faites en part au JAF à l'occasion.

Enfin, si cela peut vous rassurer, il est bien rare qu'un juge accepte de séparer une fratrie...Quel âge ont vos enfants ?

A votre disposition

Bien cordialement

Jean C